

Pourquoi l'orage du 11 juin dernier a-t-il entraîné des inondations qui, en l'espace de quelques minutes, ont mis sous l'eau plusieurs quartiers de l'est ajaccien ? Aucune perte humaine n'a été à déplorer mais l'étonnante violence de l'épisode n'a pas manqué de soulever plusieurs interrogations. L'efficacité des exutoires ainsi que l'artificialisation des sols pour la construction immobilière étaient alors mises en cause.

Au lendemain du phénomène, Laurent Marcangeli avait immédiatement saisi le préfet pour la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et déclarer son intention de demander un audit afin de connaître précisément les causes techniques du phénomène.

De leur côté, le 23 juin, le député du 6^e canton Paul-André Colombani, avec Jean-François Casalta et Julia Tiberi, réclamait que cet audit soit mené par le conseil

général de développement durable (CGEDD), dont dépend la mission régionale d'autorité environnementale (MRAd).

« Surseoir à la délivrance des permis de construire »

Cette dernière avait émis un avis sur le nouveau Plan local d'urbanisme d'Ajaccio le 21 février 2019, dans lequel elle soulignait les risques d'inondation que faisait courir l'imperméabilisation des terrains situés en amont des bassins-versants. Aussi, suggérait-elle à la Ville de compléter son PLU par un schéma directeur des eaux pluviales.

Autant de points également rappelés par le groupe de Jean-André Miniconi, par le biais d'une autre question orale posée au conseil municipal. « Force est de constater, sans esprit polémique, que les prescriptions de la mission régionale n'ont pas été

suffisamment prises en compte dans l'élaboration du PLU », précise l'élu. Tout en associant aux demandes d'études complémentaires « qui pourraient être menées sous l'égide du CGEDD », le groupe Atacciu pâ Tuti a demandé au maire de surseoir à la délivrance des permis de construire dans les zones les plus exposées aux risques naturels.

Un moratoire, indispensable selon Jean-André Miniconi, « nécessaire à la commune pour réaliser les études techniques qui s'imposent et effectuer les travaux d'urgence, avec la participation financière des promoteurs concernés ». Edienne Bastelica, quant à lui, pour Manca Alcina, a soumis une proposition de motion et dans laquelle il demande un état des lieux précis en interne, « plutôt que de procéder à un audit externe superflu ». Il propose aussi un calendrier et une négociation des conditions de financement avec tous les partenaires de la commune.

Lundi soir, le maire a délivré en toute fin de conseil municipal une réponse très fournie à propos des inondations. Dans un premier point, il a rappelé qu'il a « immédiatement sollicité les services techniques de la mairie pour une analyse profonde de la situation hydraulique dans les quartiers touchés et pour renforcer les préconisations en matière d'imperméabilisation des sols dans les autorisations d'urbanisme ». Il a aussi sollicité le président de l'Exécutif pour programmer rapidement les investissements nécessaires pour les routes territoriales.

Surtout, en réponse directe aux deux questions orales, le 18 juin dernier, le maire a, explique-t-il, demandé au préfet de Corse que le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) soit missionné.



Un moratoire des constructions dans les zones inondées est demandé par l'opposition. PIERRE-ANTOINE FOURNIL

ment et du développement durable (CGEDD) soit missionné. Hier, à l'Assemblée de Corse, Jean Biancurci se réjouissait de la réponse apportée par Laurent Marcangeli à la question orale posée dans cet hémicycle par le conseiller de l'Assemblée Jean-François Casalta.

« Des projets immobiliers qui ont indéniablement joué un rôle dans les inondations »

Le maire a ensuite délivré quelques précisions techniques, comme le taux de pluviométrie, « très exceptionnel et violent ». À savoir « de 163 mm sur le bassin-versant de la Madonuaccia en deux heures ». Il a rappelé que

la ville dispose de trois plans de prévention du risque inondations dont un spécifique aux Cannes et aux Salines. Ces plans, dit-il, permettent de réglementer les droits à construire.

En revanche, en réponse à la demande de nécessité d'un moratoire, le maire étudie quelque peu. Il donne des précisions sur le PII de 2013, « qui prévoyait près de 200 hectares constructibles sur les 422 hectares du bassin-versant ». C'est dans ce cadre, poursuit-il, que des permis de construire ont été délivrés en conformité avec le document, notamment celui du futur hôpital d'Ajaccio, dont le chef de chantier a rappelé dans nos colonnes la semaine dernière, la mise en place dès le début des travaux d'un système performant de stockage des eaux pluviales.

Outre l'hôpital, deux promotions immobilières ont reçu le feu vert : la première, de 794 logements (dont 460 sociaux, précise le maire) sur Bodiccione et la seconde, de 929 logements (dont 234 logements sociaux) sur le Stiletto.

« Ces projets plus ou moins avancés ont indéniablement joué un rôle dans ces inondations », estime Laurent Marcangeli.

Ce dernier a demandé un renforcement des dispositions en matière de rétention des eaux pluviales et rappelle qu'il a refusé en 2018, « un projet important de constructions de plus de 850 logements sur le terrain limitrophe du futur hôpital ».

Enfin, il souligne que le PII de 2019 « a permis de réduire la surface constructible sur la zone ».

CAROLINE MARCELIN



Le 18 juin dernier, le maire a, explique-t-il, demandé au préfet de Corse que le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) soit missionné. FLORENT SELVINI